COVID-19 : mise à jour sur la propriété intellectuelle au Canada

18 mars 2020

Auteurs

Serge Shahinian

Associé, Agent de brevets

Isabelle Jomphe

Associée, Agent de marques de commerce Associée, et Avocate

L'Office canadien de la propriété intellectuelle (OPIC) vient d'annoncer une prolongation additionnelle, et par conséquent les échéances entre le 16 et le 30 avril 2020 sont prolongées jusqu'au 1er mai 2020.

L'OPIC poursuit par ailleurs ses activités et notre équipe de propriété intellectuelle est complètement opérationnelle et travaille à distance avec l'OPIC de façon sécuritaire. N'hésitez pas à contacter un membre de notre équipe PI si vous avez des questions.

Soyez assurés que nous restons à votre service pour tous vos besoins juridiques, y compris ceux liés à la gestion des impacts de cette pandémie, et que nous vous tiendrons informés au fur et à mesure de la situation. Nous vous offrons notre soutien en ces temps incertains.

Copyright (c) Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. - L.L.P.